



**Dans le cadre de la réduction des déchets végétaux, le Sigidurs, organise une opération gratuite de broyage de branches sur placette à Villeneuve sous Dammartin,**

**le 13 décembre 4 rue des Vergers de 9h30 à 12h.**

Les riverains peuvent amener leur branchage la veille soit le 12 décembre, et pourront récupérer du broyat le jour J et jusqu'à J+2. Il est demandé aux usagers d'apporter un contenant pour récupérer leur broyat.

- ✓ **Attention** : les **thuyas** et **autres résineux** ainsi que la **renouée du Japon** ne seront pas broyés. Merci de les présenter à la collecte des déchets végétaux ou de les apporter en déchèterie.
- ✓ Les branchages apportés doivent faire **moins de 8 cm de diamètre**

### **Le broyage, c'est quoi ?**

Le broyage consiste à réduire en copeaux vos branches et branchages issus du jardin. Ces copeaux sont appelés « broyat ».

Le broyat est utilisable en paillage pour :

- Limiter le désherbage : le paillage empêche la lumière d'atteindre la surface du sol, ainsi les plantes indésirables ne germeront pas ;
- Diminuer les arrosages : la couche de paillage permet de conserver plus longtemps la fraîcheur et l'humidité du sol ;
- Protéger le sol du tassement et de l'érosion ;
- Améliorer la vie du sol, la croissance et la santé des végétaux par un meilleur développement des micro-organismes (bactéries, champignons...) et des vers-de-terre
- Conserver des fruits et des légumes propres : le paillage évite les éclaboussures de terre lorsqu'il pleut.

**Le broyat constitue aussi une réserve de matière sèche pour votre composteur.**